



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### **SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 15 mai 2019 à 15 h 00, à l'aréna Rivière-du-Nord, situé au 750, rue Filion à Saint-Jérôme.

#### **PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

#### **Est également présente :**

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2019-05-15/1023

ITEM 1

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 15 MAI 2019**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est ouverte à 15 h 19.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-05-15/1024

ITEM 2

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 MAI 2019**

Il est proposé par madame Louise Gallant

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-05-15/1025

ITEM 3

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019**

Il est proposé par madame Louise Gallant

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 17 avril 2019 soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-05-15/1026

ITEM 4

#### **ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

---

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 10 avril au 8 mai 2019;

Il est proposé par madame Louise Gallant

#### **ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 10 avril au 8 mai 2019:

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1118 à 1128 inclusivement représentant un montant de 40 420,66 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 32 941,26 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 66 131,82 \$;

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-05-15/1027

ITEM 5

#### **AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DE L'ÉDITION 2019 DE LA CLASSIQUE MARTIN DESJARDINS AU PROFIT DU CENTRE PRÉVENTION SUICIDE FAUBOURG**

---

ATTENDU QUE la Classique Martin Desjardins est un tournoi de hockey organisé sous forme de levée de fonds dans le but de sensibiliser les gens à l'enjeu du suicide;

ATTENDU QUE tous les profits seront remis au Centre prévention du suicide Faubourg, organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE l'organisateur du tournoi est un jeune, victime collatérale du suicide de son père, Martin Desjardins;

ATTENDU QUE l'organisateur du tournoi demande l'aide financière à la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour les heures de glace requises à la bonne marche du tournoi;

ATTENDU QUE les coûts du volet opérationnel pour le déroulement du tournoi sont estimés à 672 \$ plus taxes, représentant 7 heures d'opération au taux de 96 \$ l'heure.

Il est proposé par madame Louise Gallant

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

- 1. Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;**
- 2. La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord accorde une aide financière pour la tenue de l'édition 2019 de La Classique Martin Desjardins au profit du Centre prévention suicide Faubourg en leur octroyant un tarif préférentiel limité aux coûts opérationnels pour un montant de 672 \$ plus taxes.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ITEM 6

**DÉPÔT D'UNE DÉCISION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DANS LE DOSSIER DES PÉTROLIERS DU NORD – LIGUE NORD-AMÉRICAINNE DE HOCKEY**

---

Cet item est reporté. Les membres du conseil ont reçu, séance tenante, de nouveaux points concernant ce dossier, lesquels seront discutés en comité de direction. Un vote sera tenu à la prochaine séance à la demande de madame Louise Gallant.

2019-05-15/1028

ITEM 7

**HOCKEY MASCULIN COLLÉGIAL – PROJET D'IMPLANTATION POUR LA SAISON 2020**

---

ATTENDU QUE monsieur Richard Campeau, coordonnateur des sports au Cégep de Saint-Jérôme, a déposé à la direction de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord le 10 avril 2019, une demande afin d'héberger une équipe de hockey collégial masculin, Les Cheminots, si le projet est entériné par les instances du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) en juin 2019;

ATTENDU QUE la demande à la Régie avait pour objectif de pouvoir accueillir leur équipe à l'aréna Rivière-du-Nord, en leur permettant l'accessibilité aux installations tels que chambre de joueurs, local d'entreposage, etc.;

ATTENDU QUE leurs besoins au niveau des entraînements sur glace seront pour des plages horaires de jour, trois (3) fois par semaine, de durées de 1 h 30 à 2 h 00 par séance;

ATTENDU QUE les besoins au niveau des parties seront entre vingt (20) et vingt-huit (28) parties locales;

ATTENDU QUE le besoin, pour de telles parties locales, est qu'elles soient tenues le vendredi soir, le samedi de jour ou de soir, ou le dimanche de jour,

ATTENDU QU'il serait possible, pour la Régie, d'acquiescer à ces besoins;

ATTENDU QUE la demande correspond aux valeurs de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et que celle-ci travaille dans l'optique de pouvoir répondre à de tels projets de Sports Études;

ATTENDU QU'il s'agit d'offrir aux jeunes résidents une opportunité unique de poursuivre localement dans le développement de leur sport;

ATTENDU QUE les heures d'entraînement et les parties seront facturées selon la politique de tarification de la Régie;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU**

- 1) QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;**
- 2) QUE la Régie intermunicipale accepte d'héberger l'équipe de hockey masculin collégial Les Cheminots si le projet est entériné par le Réseau du sport étudiant du Québec;**

- 3) **QUE la Régie mandate madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire trésorière, à travailler sur un protocole d'entente advenant leur implantation à l'aréna Rivière-du-Nord.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-05-15/1029

ITEM 8

**OPTION DE PROLONGATION DE CONTRAT - CONCESSION PRO-SHOP**

ATTENQU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, par sa résolution 2016-03-23/690, a octroyé un contrat à 2960-4113 Québec inc. (*Sports aux Puces Saint-Jérôme*) pour la concession d'un Pro-shop;

ATTENDU que ce contrat était pour une durée de trois (3) ans, à compter du 15 juin 2016, venant à échéance le 14 juin 2019;

ATTENDU que le concessionnaire désire se prévaloir de la clause de renouvellement prévue au contrat de concession du Pro-shop et désire le renouveler pour un terme de deux (2) ans, soit jusqu'au 14 juin 2021, le tout selon les dispositions prévues à l'item 6 dudit contrat;

ATTENDU que le concessionnaire a respecté les termes de son contrat tels que stipulés à l'item 6 en avisant la direction de ses intentions au moins six (6) mois avant l'échéance prévue,

ATTENDU que la Régie est satisfaite des services rendus par le concessionnaire et est d'avis qu'il est souhaitable de poursuivre cette relation d'affaires et de renouveler le contrat de concession Pro-shop;

ATTENDU que le concessionnaire s'engage à payer à la Régie les sommes suivantes, avant les taxes applicables :

<b>COÛT ANNUEL DU CONTRAT</b>	
Période	Coût annuel
15 juin 2019 au 14 juin 2020	4 500 \$
15 juin 2020 au 14 juin 2021	4 500 \$

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU :**

- 1) **QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.**
- 2) **QUE la compagnie 2960-4113 Québec inc. (*Sports aux Puces Saint-Jérôme*) se prévale des deux (2) années de renouvellement prévues au contrat de concession du Pro-shop, soit pour un terme de vingt-quatre (24) mois, du 15 juin 2019 au 14 juin 2021;**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-05-15/1030

ITEM 9

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 15 h 35 à 16 h 25.

2019-05-15/1031

ITEM 10

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2019**

---

Il est proposé par madame Louise Gallant

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est levée à 16 h 25.**

---

Stéphane Maher,  
Président

---

Danielle Clément,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière